


 Dispositif pour la prise en charge des personnes en situation de handicap par les organismes médico-sociaux et les collectivités

 Dispositif pour l'accès à la culture des personnes en situation de handicap

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-aux-structures-innovantes-dans-les-domaines-du-handicap-et-de-la-dependance">www.iledefrance.fr/aide-aux-structures-innovantes-dans-les-domaines-du-handicap-et-de-la-dependance</a>	Création, extension, restructuration, étude et/ou équipement et/ou achat de véhicule	<p>Etablissements et services agréés ou autorisés dans le secteur médico-social</p> <p>Uniquement pour l'achat de véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités locales</li> <li>- Les établissements publics</li> <li>- Les associations 1901</li> <li>- Les fondations</li> <li>- Les groupements de coopération médico-sociale</li> </ul>	<p>Il s'agit d'une subvention en investissement.</p> <p>La subvention régionale est fixée, pour la charge foncière, les études, travaux et honoraires et pour l'équipement, à 50% maximum de la dépense envisagée, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 300 000 € par service ou établissement, d'un montant adapté à la pertinence du projet proposé.</p> <p>La subvention régionale est fixée, pour les véhicules, à 50% maximum du coût d'acquisition, dans la limite d'un plafond de subvention établi à 10 000 € par véhicule</p>	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Dispositif permanent	<a href="mailto:frederic.flascner@iledefrance.fr">frederic.flascner@iledefrance.fr</a>
<b>Aide pour l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicap</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-pour-leffectivite-des-droits-culturels-des-personnes-en-situation-de-handicap">www.iledefrance.fr/aide-pour-leffectivite-des-droits-culturels-des-personnes-en-situation-de-handicap</a>	Les types de projets soutenus concernent : la mise en réseau des établissements culturels et des établissements sanitaires et médico-sociaux, des actions pour les personnes en situation de handicap, vivant à leur domicile, afin de développer l'offre d'accompagnement pour les projets individuels	Associations de plus d'un an d'existence, Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Groupements d'intérêt public (GIP), Fondations, Établissements scolaires	Il s'agit de subventions en fonctionnement pour des projets spécifiques	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Dispositif permanent	<a href="mailto:isabelle.beauvais@iledefrance.fr">isabelle.beauvais@iledefrance.fr</a>

 Aide permettant de faciliter la prise en charge des jeunes enfants en situation de handicap

 Aides pour l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/soutien-aux-modes-de-garde-innovants-pour-la-petite-enfance">www.iledefrance.fr/soutien-aux-modes-de-garde-innovants-pour-la-petite-enfance</a>	Sont éligibles les projets permettant l'accueil et le développement des enfants de leur naissance à leur 4ème anniversaire, non scolarisés, ou des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans, ainsi que les projets favorisant la professionnalisation des personnels de la petite enfance et la parentalité. Ne sont retenus que les projets présentant une dimension solidaire particulièrement innovante.	Associations, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises publiques locales, établissements publics, fondations, GIP, mutuelles privées non lucratives, organismes sanitaires et sociaux, SCI, caisses de retraite non lucratives, offices publics, entreprises privées	- La subvention régionale en fonctionnement s'élève à 50% maximum de la dépense subventionnable (total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant de 50 000€. - La subvention régionale en investissement s'élève à 50% maximum de la dépense subventionnable dans une limite plafond de 300 000 €	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif permanent	<a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>
<b>Aide à l'achat d'équipements sportifs en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-lachat-dequipements-sportifs-en-faveur-des-personnes-en-situation-de-handicap">www.iledefrance.fr/aide-lachat-dequipements-sportifs-en-faveur-des-personnes-en-situation-de-handicap</a>	La Région Île-de-France favorise l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive des personnes en situation de handicap en collaboration avec le mouvement sportif régional	Le mouvement sportif régional associatif, conventionné avec la Région dans le cadre du dispositif "Développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics"	Aide de 80 % maximum du coût global de la demande, dans la limite de 100 000€ par structure Subvention complémentaire de 20 000 euros pour les demandes de renouvellement du matériel dédié aux ambassadeurs du sport paralympique	Dépôt de dossier sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a>	<i>Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté</i> Jeannie Jacques-André-Coquin : <a href="mailto:jeannie.jacques-andre-coquin@iledefrance.fr">jeannie.jacques-andre-coquin@iledefrance.fr</a> - 01 53 85 51 53

Aides pour l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Plan Sport Oxygène - événements</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/plan-sport-oxygene-evenements">www.iledefrance.fr/plan-sport-oxygene-evenements</a>	Ce dispositif vise à soutenir les événements sportifs s'inscrivant dans une démarche de « sport santé, sport bien-être » : organisés sur un site dédié ou autour d'activités de plein air, accueillant un ou plusieurs publics spécifiques, et organisés sur le territoire francilien	Collectivités territoriales, associations sportives affiliées à une fédération, fédérations sportives, associations (loi 1901) spécialisées dans le secteur médico-social, associations médico-sportives ou intervenant dans le monde du handicap, du sport et du sport adapté, fondations à but non lucratif	Le taux de subvention régionale est de 30 % maximum de la dépense éligible, avec un plafond de 30 000 € par projet et par an	Dépôt de dossier sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> au plus tard 3 mois avant le début de l'opération Dispositif permanent	<i>Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté</i> Didier Pereira : <a href="mailto:didier.pereira@iledelfrance.fr">didier.pereira@iledelfrance.fr</a> - 01 53 85 56 53
<b>Plan Sport Oxygène - équipement</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/plan-sport-oxygene-equipement">www.iledefrance.fr/plan-sport-oxygene-equipement</a>	Le Plan Sport Oxygène de la Région vise à doter chaque commune d'un équipement sportif pour permettre de développer la pratique du sport santé et bien-être, notamment pour le public féminin et les personnes en situation de handicap	Collectivités territoriales, syndicats mixtes, mouvement sportif (fédérations, ligues, comités régionaux, comités départementaux et clubs associatifs)	Taux de 30% maximum de la dépense éligible, dans la limite de 30 000€ par matériel ou équipement Aide régionale renforcée pour les communes sans équipement sportif : doublement du taux maximal de subvention, et du montant plafond de la subvention d'investissement	Dépôt de dossier sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Dispositif permanent	<i>Direction des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté</i> Didier Pereira : <a href="mailto:didier.pereira@iledelfrance.fr">didier.pereira@iledelfrance.fr</a> - 01 53 85 56 53

Dispositif dédié aux aidants

Aide à l'achat de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Aide aux aidants</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appel-projet-soutien-aux-aidants">www.iledefrance.fr/appel-projet-soutien-aux-aidants</a>	Subvention pour des projets associatifs visant à : - informer de l'existence du statut d'aidant par tous les moyens et notamment les nouvelles technologies - apporter une réponse au besoin de recul et de répit des aidants - prévenir des ruptures familiales, sociales et professionnelles - mettre en place des actions de prévention-santé	Associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée	Subvention en fonctionnement : au maximum 50 % des dépenses éligibles, dans la limite de 40 000 €	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Appel à projets ouvert périodiquement	<a href="mailto:isabelle.beauvais@iledefrance.fr">isabelle.beauvais@iledefrance.fr</a>
<b>Prime achat vélo (IDFM)</b>	<a href="http://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo">www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo</a>	Ile-de-France Mobilité soutient l'achat de différents types de vélos dont des vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Les vélos doivent être neufs et conformes à la réglementation en vigueur	Particuliers	50 % maximum du reste à charge TTC du prix d'achat du vélo et d'accessoires éventuels d'aide à la maniabilité, dans la limite de 1200€. Aide cumulable avec celles apportées par d'autres collectivités : se renseigner auprès de sa commune	Candidature en ligne sur <a href="http://mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr">mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr</a> Dispositif permanent	<a href="http://mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr">mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr</a>